



Communiqué de Presse
Colmar, 19 Décembre 2025

Pacte Dutreil : engagements de conservation d'actions de la société Graines Voltz

La société Graines Voltz a été informée de la signature, le 19 décembre 2025, par certains actionnaires de la société d'un Pacte Dutreil (engagements de conservation des titres Graines Voltz pour l'application de l'article 787 B du Code Général des Impôts) intervenant dans le cadre de donations par Serge Voltz à ses enfants, sa femme et Hugo Bony de parts sociales de la société Albatros qui détient 57,06 % du capital et des droits de vote de la société Graines Voltz. Cette opération a bénéficié d'une dérogation octroyée par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur les titres de la société Graines Voltz, en date du 18 décembre 2025 et reproduite dans la D&I n°225C2157.

Conformément à la position 2004-02 de l'AMF, les caractéristiques de ce Pacte Dutreil figurent ci-après :

Régime	Article 787 B du Code Général des Impôts
Date de signature	19 décembre 2025
Durée de l'engagement collectif	2 ans sans tacite reconduction
Pourcentage du capital visé par l'engagement collectif ¹	57,07 %
Pourcentage des droits de vote visé par l'engagement collectif ¹	57,07 %
Nom des signataires exerçant des fonctions de direction	Serge Voltz (Président du Conseil d'administration) Hugo Bony (Directeur Général)
Nom des signataires (autres que des dirigeants) détenant plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote	Albatros

¹ Sur la base d'un capital composé de 1.480.265 actions représentant 1.480.266 droits de vote.

Prochain événement : 29 janvier 2026 après bourse – Résultats de l'exercice 2024/2025

À propos de VOLTZ

Graines VOLTZ a officiellement simplifié son nom commercial pour devenir « VOLTZ », marquant une étape naturelle de son développement international et une volonté de renforcer la clarté et la modernité de sa marque. Ce changement s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle, pensée pour une meilleure adaptation à l'international et une communication facilitée auprès de ses clients et partenaires.

VOLTZ est un des premiers distributeurs européens indépendants de semences et de jeunes plants de fleurs et de légumes. Fondée par Serge VOLTZ et dirigée par Hugo Bony, VOLTZ emploie plus de 500 personnes et a connu un fort développement depuis sa création en 1985. Son succès est bâti sur une offre très large de 31 000 références, unique sur le marché européen en termes de diversité de variétés, à destination des professionnels maraîchers, horticulteurs et collectivités.

Une organisation extrêmement rigoureuse lui permet d'identifier très en amont les variétés répondant aux nouvelles attentes de consommation, d'assurer un contrôle qualité et une traçabilité totale et de délivrer ses produits en flux tendus.

Leader en France, VOLTZ, qui est portée par la demande croissante des consommateurs en Europe pour des végétaux diversifiés de qualité issus des circuits courts, a l'ambition d'y exporter son modèle. L'Allemagne est le premier marché après la France.

VOLTZ est cotée sur Euronext Paris (code mnémonique : GRVO - FR0000065971). L'action VOLTZ fait partie des indices CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All Tradable.

Pour plus d'informations : www.graines-voltz.com.

Pour toute information, contacter :

VOLTZ
Judith BALAGNY
Relations investisseurs
Tél. : 06 17 99 28 70
jbalagnyinvestisseurs@grainesvoltz.com